



Pôle relais lagunes méditerranéennes



Conservatoire des Espaces Naturels
du Languedoc - Roussillon

Compte rendu du 2nd Comité d'orientation du Pôle relais lagunes méditerranéennes Tenu à la Tour du Valat - Le 17 septembre 2010

Étaient présents :

Nom	Structure	Courriel
Alotte Anne	DREAL PACA	anne.alotte@developpement-durable.gouv.fr
Arnaud Marie-Thérèse		mt.arnaud@paca.chambagri.fr
Bertrand Sonia	CEN L-R / Pôle lagunes	pole.lagunes.lr@cenlr.org
Boyce Magali	CEN L-R	life.lagnature@cenlr.org
Brun Luc	SM Bolmon et du Jaï	luc.brun@sibolmonjai.org
Caessteker Pierre	ONEMA	pierre.caessteker@onema.fr
Chardin Nicolas	Direction interrégionale de la Mer	Nicolas.chardin@developpement-durable.gouv
Debain Sandrine	CEN L-R / réseau des gestionnaires L-R	reseaulr.gestion@orange.fr
Denet Annabelle	Tour du Valat / Pôle lagunes	denet@tourduvalat.org
De Wit Rutger	Laboratoire Ecosystèmes lagunaires	rde-wit@univ-montp2.fr
Errecade Laurence	Agence de l'eau RM&C délégation Marseille	laurence.errecade@eurmc.fr
Estève Roger	Conservatoire du Littoral	r.esteve@conservatoire-du-littoral.fr
Fournier Gabrielle	Agence de l'eau RM&C délégation Marseille – Directrice	gabrielle.fournier@eurmc.fr
Gressot Cyril	Conseil Général 30	Gressot_c@cg30.fr
Jalbert Jean	Tour du Valat	jalbert@tourduvalat.fr
Lassarre Dominique	Université Nîmes	dominique.lassarre@unimes.fr
Lecoq Franck	CEN L-R	life.lagnature@cenlr.org
Malet Nathalie	Ifremer	Nathalie.Malet@ifremer.fr
Messaci Yasmina	Tour du Valat / Pôle lagunes	messaci@tourduvalat.fr
Metsu Nicolas	RRGMA	n.metsu@arpe-paca.org
Mundler Cécile	SM Camargue Gardoise	mundler@camarguegardoise.com
Parrat Guy	Gaine PACA	guyarrat@grainepaca.org
Pétisi Vincent		
Picon Bernard	Chercheur au Laboratoire Desmid	bpicon@wanadoo.fr
Roy Laurent	DREAL PACA	laurent.roy@developpement-durable.gouv.fr>
Setzkorn Sylvie	Conseil Général 11	Sylvie.setzkom@cg11.fr
Thiry Emmanuel	MEEDDM	Emmanuel.Thiry@developpement-durable.gouv.fr

S'étaient excusés :

Nom	Structure	Courriel
Marc Trousselier	Laboratoire Ecosystèmes lagunaires, directeur	troussel@univ-montp2.fr
Bosc-Bossut Nadine	Agence de l'Eau RM&C délégation Montpellier	nadine.boscbossut@eurmc.fr
Brémond Julie	Conseil Général de l'Hérault	jbremond@cg34.fr
Castelli Marie-Luce	Office de l'environnement de Corse	castelli@oec.fr
Cizel Olivier		Olivier.cizel@free.fr
Cheylan Marc	EPHE	marc.cheylan@cefe.cnrs.fr

Crivelli Alain	Tour du Valat	a.crivelli@tourduvalat.org
Deblaize Michel	Agence de l'Eau RM&C délégation Montpellier	deblaize@eaumc.fr
Dusserre Karine	PNR Narbonnaise en Méditerranée	k.dusserre@parc-naturel-narbonnaise.fr
Fidenti Gunnel	ARPE	g.fidenti@arpe-paca.org
Grillas Patrick	Tour du Valat	grillas@tourduvalat.fr
Guiguet Véronique	ARPE	v.guiguet@arpe-paca.org
Guintini Corinne	Conservatoire du Littoral	c.guintini@conservatoire-du-littoral.fr
Henissart Clara	CRPMEM PACA	Crpmem.paca@wanadoo.fr
Houssard Claudie	CEN L-R, directrice	cenlr@cenlr.org
Le Scaon Gaël	Agence de l'eau RM&C	gael.lescaon@eaumc.fr
Le Viol Gwenaëlle	Office de l'environnement de Corse	leviol@oec.fr
Mesléard François	Tour du Valat	mesleard@tourduvalat.org
Muriacciole Michel	Conservatoire du Littoral	m.muracciole@conservatoire-du-littoral.fr
Nicolas Véronique	Onéma	veronique.nicolas@onema.fr
Parent Eric	Agence de l'Eau RM&C	eric.parent@eaumc.fr
Pergent		
Régler Denis	SRC Méditerranée	s.r.c.mediterranee@free.fr
Rey-Valette Héléne	Laboratoire Lameta Université Montpellier 3	helene.rey-valette@univ-montp1.fr
Rochat Christine	DREAL Languedoc-Roussillon	Christine.ROCHAT@developpement-durable.gouv.fr
Rossi Matthieu		
Rufay Xavier	CEN L-R	conservation @cenlr.org
Sandel Christine	Région PACA	csandel@regionpaca.fr
Santucci Christophe	Conseil Général 2 b	csantucci@cg2b.fr
Thevenot Anne	Conseil Général 83	athevenot@cg83.fr
Valentini Georges	Conseil Général 2B – Réserve Naturelle de Biguglia	meb@cg2b.fr

L'ordre du jour était le suivant :

1. Introduction (L. Roy, DREAL PACA et J. Jalbert, directeur général de la Tour du Valat)
2. Présentation du contexte national (Plan National des Zones Humides, Sdage des bassins RM et C, Grenelle de l'environnement) et relecture des recommandations du dernier Comor
3. Ateliers correspondant aux principaux axes d'action du Pôle lagunes : 1/Mobilisation des politiques publiques, 2/ Renforcer les connaissances, 3/Communication/sensibilisation.
4. Synthèse des ateliers et adoption des orientations du comité d'orientation

Préambule

Le Pôle relais lagunes méditerranéennes (ci-après nommé Pôle lagunes) a été créé en 2001 dans le cadre du plan national d'action en faveur des zones humides en vue de susciter et d'accompagner les initiatives locales de gestion durable des zones humides. Coordonné par la Tour du Valat, il s'appuie sur le Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon et l'Office de l'environnement de la Corse afin d'être représenté en régions et de créer des liens privilégiés avec les acteurs locaux (élus, gestionnaires, socio-professionnels, scientifiques, etc.). Depuis 2008, son fonctionnement a été renouvelé à travers deux organes de gouvernance (cf. termes de référence en **Annexe 1**) :

- un comité de pilotage composé des financeurs principaux du Pôle lagunes;
- un comité d'orientation (Comor) au sein duquel l'interface entre décideurs, scientifiques et socioprofessionnels doit s'opérer. Cet organe d'échange et de réflexion a pour vocation de produire des recommandations sur les orientations du Pôle et leur mise en œuvre.

Les invités au Comor ayant répondu présent à l'invitation envoyée par la DREAL PACA en août dernier ont disposé d'une synthèse des principaux axes d'action du Pôle lagunes (cf. document en **Annexe 2**).

1. Introduction

Laurent Roy, DREAL PACA, remercie l'ensemble des participants et introduit le Comor en rappelant l'actualité des politiques publiques, qui est très chargée, depuis le dernier Comor:

- Grenelle de l'environnement : finalisation du cadre législatif avec le vote des lois Grenelle 1 et 2 avec un chantier important des années à venir dans le domaine de la biodiversité, à savoir la Trame verte et bleue et les Schémas Régionaux de Cohérence écologique.
- Stratégie Nationale de Développement Durable : 2^{de} stratégie approuvée en juillet 2010. C'est un document très englobant qui fixe un cadre stratégique et engage l'Etat et l'ensemble des institutions qui ont collaboré à son élaboration. Il concrétise les grands principes de développement durable issu du sommet de Johannesburg, traduit dans la stratégie européenne. Il est structuré en neuf défis fondamentaux dont « préserver la biodiversité et parvenir à une gestion soutenable des ressources naturelles ».
- Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (Sdages) Rhône-Méditerranée et de Corse (Sdages RM&C) : approbation en décembre 2009. Ces nouveaux Sdages sont plus affirmatifs que le précédent dans la préservation des zones humides avec une orientation fondamentale spécifique (n°6b pour RM et n°3C pour Corse)
- Plan National d'Action en faveur des Zones humides (PNAZH) : adoption d'un nouveau plan issu des travaux du groupe de travail Zones humides mis en place en 2009 et qui définit 6 axes prioritaires déclinés en 29 actions concrètes. L'ancien, datant de 1995, avait lui aussi un bilan mitigé, la régression des zones humides n'ayant pas été enrayerée. Ce nouveau plan est moins ambitieux qu'espéré, l'objectif de large fédération des parties concernées n'est pas totalement atteint, ce plan restant un plan « État ».

L'actualité forte dans la prise en compte des zones humides nous invite aujourd'hui à réfléchir à l'implication du pôle dans ces différentes politiques.

Jean Jalbert, Directeur de la Tour du Valat, accueille à son tour les participants et insiste sur la résonance particulière cette année de ce Comor puisque, comme présenté précédemment, il dispose cette année d'un cadre national, certes incomplet, encore flou mais qui donne les moyens d'actions et nous invite à s'en saisir pour lui donner du sens.

Il évoque également un autre élément particulier de l'année 2010, proclamée année internationale de la biodiversité par l'ONU. En la matière, les zones humides et en particulier les lagunes ont un rôle prépondérant.

L'évaluation des écosystèmes pour le millénaire de l'ONU et un récent rapport du Centre d'Analyse Stratégique ¹ montrent l'importance des zones humides qui est l'écosystème qui produit le plus de services (selon le rapport du CAS, les zones humides représentent 6% des terres immergées et 45% des services écosystémiques leur sont attribués). Et paradoxalement, les zones humides sont l'écosystème le plus dégradé au niveau planétaire et ce d'autant plus pour les lagunes qui sont des milieux à l'interface terre/mer, très productifs, riches, exploités et donc très fragilisés qui concentrent de grands enjeux.

Les lagunes subissent des pressions et présentent des enjeux du même ordre tant au niveau planétaire qu'au niveau local avec un atout en local : une configuration avec de nombreux acteurs ; une prise de conscience ; des structures de gestion ; une synergie mise en place autour de la gestion durable de ces milieux ET un cadre national.

Dans ce contexte, il rappelle le rôle du Pôle relais, qui semble avoir fait la preuve de son efficacité, de « catalyseur », de « passeur » entre les différents acteurs des lagunes

¹ rapport sur « l'économie de la biodiversité et des services liés aux écosystèmes » a été rédigé par le Centre d'Analyse Stratégique (CAS), présenté le 29 avril 2009 par Bernard Chevassus-au-Louis (président du Groupe de travail du CAS)

méditerranéennes que sont les gestionnaires, décideurs, usagers, scientifiques, ainsi que du niveau national au niveau local.

Enfin, il reprecise l'objectif du Comité d'orientation : mieux répondre aux besoins des membres du Comor et élaborer des recommandations d'actions inscrites dans le plan d'action du Pôle.

Un tour de table est alors réalisé auprès des personnes présentes.

2. Présentation du contexte national et relecture des recommandations du dernier Comor

2.1. Plan national d'action en faveur des zones humides

Présenté par Emmanuel Thiry / MEEDDM - chargé de mission Zones Humides

cf. diaporama :

http://www.pole-lagunes.org/ftp/COMOR/2010/COMOR_PRLM_170910_PNAZH_ETHiry.ppt

Questions / interventions :

☞ J. Jalbert indique que ce n'est pas tant de susciter des maître d'ouvrages que d'appuyer / conforter ceux existant sur les lagunes qui est nécessaire.

☞ E. Thiry précise que en effet c'est l'État qui s'engage dans ce plan, n'ayant pas eu le temps de préciser « qui, quand, comment, où » mais il appelle deux fois par an le groupe national pour cela. Il faut considérer ce plan comme ouvert.

☞ R. De Wit - Quel incidence du nouveau plan d'action sur les programmes de recherche du Ministère de l'écologie ? Nouveau programme de recherche sur les zones humides Quid du programme Liteau ?

→ E. Thiry - Il n'y a pas de lancement de programme de recherche spécifique comme dans le premier plan. Une réflexion est engagée sur comment mieux valoriser ce qui existe dans la recherche sur les zones humides.

Le programme Liteau continue, ainsi que les autres programmes tels que « Eaux et territoires ».

☞ J. Jalbert témoigne que, bien qu'il soit moins ambitieux qu'espéré, ce plan est issu d'un long travail avec de riches discussions qui ont donné beaucoup de matière. Il s'agit d'une co-construction réelle dans le jeu à cinq issu du Grenelle.

2.2. Sdages RM & C

Présenté par Gabrielle Fournier / Agence de l'Eau RM&C – Directrice de la Délégation (régions PACA et Corse).

cf. diaporama :

http://www.pole-lagunes.org/ftp/COMOR/2010/COMOR_PRLM_170910_SDAGEs_GFournier.ppt

La grande nouveauté des Sdages introduite par la Directive cadre sur l'eau (DCE) est la définition d'objectif de résultats à l'échéance 2015 (avec des dérogations possibles pour 2021 et 2027).

La DCE demande un rapportage. La disparité des suivis sur les milieux a demandé la mise en place d'un réseau de surveillance. Une évaluation est réalisée tous les 6 ans.

Le programme de mesures a été construit avec les services de l'Etat, les acteurs locaux, les conseils généraux, les conseils régionaux, l'ONEMA... Les MISEs, pour leur mise en œuvre, sont chargées de la déclinaison territorialisée des mesures.

☞ G. Fournier conclut sur la publication de la collection « étude et document » du Commissariat générale au développement durable sur l'évaluation économique des services

rendus par les zones humides qui permet d'avoir des éléments pour discuter avec les élus les aménageurs sur l'intérêt de préserver des zones humides.

Questions / interventions :

☞ E. Thiry – demande des éclaircissements sur ce qui concerne directement les zones humides, si le Sdage et son programme de mesures prévoient un système de suivi des mesures qui s'appliquera spécifiquement aux zones humides.

☞ G. Fournier répond que les actions sur les zones humides sont intégrées dans un plan plus global sur le bassin versant selon les spécificités de chacun. Cette priorité sur les zones humides existe dans le programme de l'Agence de l'eau mais pas de manière spécifique dans le programme de mesures et sera à décliner dans la territorialisation. L'analyse de ces actions sera à réaliser ensuite une fois qu'elles seront définies.

☞ L. Errecade précise que le Sdage du bassin de Corse comporte une Orientation fondamentale sur la préservation des zones humides et prévoit une priorisation avec une liste citant les zones humides sur lesquelles un programme d'actions spécifique est à mettre en place. Ce n'est pas le cas sur le bassin RM car les inventaires départementaux des zones humides sont en cours de finalisation.

☞ L. Brun interpelle le DREAL sur un arrêté ICPE qui autorise une entreprise d'électrolyse située sur le bassin versant du Bolmon de rejeter des métaux lourds à raison de 700g/semaine en lui demandant d'ici 2011 de faire une étude pour démontrer la compatibilité de ces rejets avec la fragilité des milieux récepteurs. Il précise que le Sdage est cité dans cet arrêté et s'interroge sur la possibilité d'intervention du gestionnaire pour faire remonter les informations le mieux possible et d'être mieux associé en amont par les services instructeurs.

☞ L. Roy répond que deux cas peuvent se présenter. Le premier concerne les nouvelles installations qui doivent être compatibles avec le Sdage pour être autorisées. Le second concerne les installations déjà existantes qui doivent se mettre en conformité ce qui est prescrit par un arrêté complémentaire (ce qui semble être l'arrêté en question).

La DREAL instruit les autorisations ICPE et est l'interlocuteur que le gestionnaire peut interpeller sur ce type de questions.

☞ J. Jalbert rebondit sur la question de l'évaluation économique soulevé par G. Fournier en évoquant le rapport ministériel conduit par Bernard Chevassus-au-Louis sur l'économie de la biodiversité et rappelle la difficulté de chiffrer ces éléments qu'il faut donc prendre avec précaution.

2.3. Grenelle de l'environnement

Présenté par Anne Alotte / DREAL PACA

cf. diaporama :

http://www.pole-lagunes.org/ftp/COMOR/2010/COMOR_PRLM_170910_Grenelle_AAlotte.ppt

Questions / interventions :

☞ G. Fournier précise, sur la question de l'acquisition de 20 000 ha de zones humides, la position de l'Agence de l'eau RM&C qui est de continuer à travailler avec les opérateurs locaux – Conservatoire du Littoral, les Collectivités, les Conservatoires régionaux d'espaces, naturels et la SAFER (accord cadre signée sur cette thématique en région PACA).

☞ L. Roy précise que la Trame Verte et Bleue doit être mise en place d'ici 2012 selon le calendrier de la loi à travers l'élaboration de Schéma de cohérence écologique régionaux conjointement par la DREAL et la Région.

2.4. Relecture des recommandations du dernier Comor

L'équipe du Pôle lagunes (Sonia Bertrand/CEN L-R, Yasmina Messaci/TdV et Annabelle Denet/TdV) a présenté une relecture des recommandations du dernier Comor au regard des actions menées par le Pôle, déclinée selon ses principaux axes d'action.

Télécharger le diaporama :

http://www.pole-lagunes.org/ftp/COMOR/2010/presentPRLM_Comor_17sept10.ppt

3. Ateliers correspondant aux principaux axes d'action du Pôle : Synthèse des ateliers et adoption des orientations du comité d'orientation

Afin d'échanger sur les orientations à donner au Pôle lagunes, trois ateliers correspondant aux principaux axes d'action du Pôle ont été organisés.

Suite aux ateliers réalisés en petits groupes, une synthèse des recommandations proposées par le Comor a été présentée par les modérateurs des ateliers.

Atelier 1 – Mobilisation des politiques publiques en faveur des zones humides :

Action destinée à apporter un appui aux gestionnaires dans l'application et la mise en œuvre de dispositifs de protection des milieux lagunaires en concordance avec les principales politiques en faveur des zones humides (Plan national d'action en faveur des zones humides, SDAGE, Grenelle...).

Animation par Pierre Caessteker / Onema & Sonia Bertrand / CEN L-R - Pôle lagunes

Restitution par Pierre Caessteker / Onema

Résumé des échanges

Le tableau de lecture proposé (cf. en annexe) reprend en ligne les principales politiques qui sont de niveau international, national, à l'échelle du bassin et local et pour nombre d'entre elles, quelque soit le niveau, l'intervention du Pôle se fait au moins en local.

Puis le tableau détaille en colonne d'implications du Pôle selon 3 niveaux : pas d'intervention, mission classique (veille informative, collecte documentaire, communication), mission d'animation (échanges, formation, projet).

Pour chaque niveau d'intervention du Pôle, il est indiqué dans le tableau l'intervention actuelle dans la colonne « T » et proposé des pistes pour l'avenir dans la colonne « T+1 »

Chaque politique a été passée en revue et les membres de l'atelier se sont exprimés sur l'intervention du Pôle dans les années à venir selon 3 questions directrices : « Est-ce que le Pôle doit intervenir sur cette politique ? » / « Si oui, à quel niveau ? » / « Comment et sur quel aspect de cette politique ? »

Le tableau complété en annexe reprend les recommandations des membres de l'atelier.

M. Boyce demande quelle est la position des pôles comme force de proposition dans les politiques publiques ?

PC répond qu'il n'y a pas d'intervention mais que les Pôles s'en saisissent pour appuyer les gestionnaires dans leur mise en œuvre.

SBd précise qu'il y a des interventions ponctuelles telles qu'à travers la participation de Jean Jalbert au groupe de travail Zones humides qui y représente la tour du Valat mais aussi les

Pôles ayant participé au groupe de l'axe 6 sur la stratégie CESP, ajouté à cela la contribution interpôle à ce plan. Elle cite également la contribution du Pôle aux listes d'évaluations des incidences pour les plans, programmes, travaux et manifestations en milieux lagunaires.

Les recommandations émises par les membres de l'atelier 1 sont les suivantes :

Convention Ramsar

☞ Journée mondiale des zones humides (JMZH) → Le Pôle doit contribuer à développer les projets scolaires en PACA. Le Pôle doit poursuivre également la remonter d'information au niveau national sur le Portail zones humides, communication mise en place à l'image de la Fête de la nature.

☞ Réseau MedWet culture → Le Pôle doit intervenir classiquement par le transfert d'expériences sur le site web de MedWet culture et faire de la veille informative.

C. Mundler insiste sur la nécessité de valoriser les cultures locales liées aux zones humides, qui peuvent constituer un bon levier pour mobiliser les populations locales.

Dans cet esprit, le Pôle doit poursuivre le projet sur l'histoire des zones humides méditerranéennes.

☞ Sites Ramsar → le Pôle peut donner un appui à la mise en réseau et la dynamisation du réseau des sites Ramsar français dans le cadre de l'interpôle.

Plan national d'action en faveur des Zones humides (PNZAH)

☞ Le Pôle doit assurer son rôle de passerelle entre le Groupe national zones humides et le local. Il est appelé à participer à la construction du dispositif CESP à travers une contribution interpôle.

Politique de l'eau : Directive Cadre sur l'Eau (DCE) / Sdage / Sage

☞ Le Pôle peut contribuer au lien entre les politiques Natura 2000 et DCE notamment dans le rapprochement des rapportages qui se font en 2013.

C. Mundler attire l'attention sur la nécessité que la politique sur l'eau n'abandonne pas le patrimoine naturel à la politique Natura 2000 qui est uniquement ciblée sur le patrimoine d'intérêt communautaire.

☞ Le Pôle doit mettre en avant auprès des gestionnaires les différents outils et relayer les formations, notamment de l'ATEN, existantes. Il doit également identifier les manques en termes de formations et le faire remonter.

C. Mundler exprime le besoin de conseil en termes de financements mobilisables en fonction des actions ciblées.

Le Pôle doit repérer les porteurs de projet potentiel et permettre le rapprochement avec les partenaires potentiels. Il doit relayer l'information, peut apporter du conseil sur les différents outils financiers et doit mettre en valeur les formations existantes sur la mobilisation des outils financiers. Ex: LIFE+, axe 4 du FEP, FEDER, contrats, financeurs nationaux (Etat, Agence, Région, Départements...)

Politique espèces et espaces naturels

☞ **Natura 2000 en mer** → Le Pôle doit relayer les informations, par exemple l'avancement de l'étude sur les digues mais également dans ce cas faire valoir les enjeux environnementaux. (*N. Chardin*) Il doit par ailleurs se rapprocher de l'Agence des aires marines protégées pour faire le lien sur les zones humides dans la bande des 6 mètres.

☞ **Natura 2000** → Le Pôle doit travailler à la bonne prise en compte des milieux lagunaires dans les listes locales d'évaluation d'incidences, notamment dans le cadre de la mise en place des schémas des structures conchylicoles en s'investissant dans la commission cultures

marines. (N. Chardin) Le Pôle doit également se rapprocher des Pdesi en ce qui concerne les sports nautiques.

☞ **Système d'information sur la nature et les paysages (SINP)** → Dans le cadre de l'enquête zones humides du Ministère, le Pôle y contribuera en faisant émerger un expert par lagune et les relancer, voire pourra centraliser la réponse des lagunes méditerranéennes avec les gestionnaires. (E. Thiry)

☞ **Trame verte et bleue (TVB)** → Le Pôle transmet l'information et relaie vers les structures pilotes : animation / échange par la Fédération des Parcs naturels régionaux, documentation / collectage de données par l'ATEN, recherche par le Cemagref et l'Onema. (PC)

☞ **Stratégie de création d'aires protégées (SCAP)** → le Pôle informe sur les modalités d'application (2% d'aires protégées, aspects contractuels...). Le Pôle peut également aider à la définition des stratégies en région en croisant les grilles de critères avec les enjeux sur la façade méditerranéenne et en dégager la contribution du littoral méditerranéen à cette stratégie. (R. Estève)

Politique d'aménagement du territoire

☞ Le Pôle fait remonter les expériences dans le cadre de l'appel à projet du Ministère sur le recueil d'expériences « urbanisme et zones humides » d'ici avril 2011. (E. Thiry)

☞ Le Pôle relaie l'information sur les ZHIEP, pour lequel le forum des marais atlantiques réalise un recueil d'expérience pour 2011.

☞ Le Pôle doit informer / former les élus et les techniciens sur le lien entre les politiques d'aménagement du territoire et la gestion des lagunes à l'image des guides sur la gestion durable de l'eau réalisés par le RRGMA. L'exemple de l'outil de la personne publique associée est cité pour sa pertinence et son efficacité (ex. Scot d'Aix-en-Provence). (N. Metsu)

☞ Le Pôle informe les élus sur leur rôle dans la délimitation des zones humides et l'exonération de la taxe foncière associée.

Politique risques naturels

☞ Le Pôle doit restituer à travers une journée l'ensemble des travaux actuels sur le sujet en région méditerranéenne.

Politique agricole

☞ Le Pôle fait une veille sur l'évolution de la Politique agricole commune et des mesures de gestion associées. Le Pôle peut contribuer à la proposition d'une MAE prairies humides d'ici 2011 et faire remonter les contradictions entre les politiques et la gestion des zones humides.

Politique recherche & innovation

☞ Le Pôle doit contribuer à la restitution des travaux de recherche à travers l'organisation de séminaire et rapprocher les sujets de recherches des problématiques de gestion.

Police de l'eau et de la nature

☞ Le Pôle peut contribuer à la formation police de l'eau / de la nature et informe sur les plans de contrôle Onema/ONCFS.

B. Picon s'interroge sur l'efficacité du système de sanction au regard des infractions commises.

Les interventions en plénières par les participants qui viennent compléter les ateliers sont les suivantes :

- le Pôle peut appuyer à la mise en œuvre des politiques en informant sur les modalités de financements possibles, ainsi que les spécificités régionales dans l'instruction des dossiers. (C. Mundler)

Atelier 2 – Renforcer les connaissances (transfert recherche/gestion)

Actions destinées à créer du lien entre chercheurs et gestionnaires (restitution des travaux scientifiques, montage de programmes de recherche, mise à disposition des connaissances, etc.)

Animation par Anne Alotte / DREAL PACA & Yasmina Messaci / Tour du Valat – Pôle lagunes

Restitution par Anne Alotte / DREAL PACA

Résumé des échanges

Cet atelier a permis d'interroger principalement le positionnement et le rôle du Pôle dans la relation recherche/gestion.

☿ 1/ Positionnement du Pôle à l'interface entre sciences et gestion

R. De Wit explique que les montages de projet de recherche ne se font pas pleinement en synergie, pourtant les chercheurs peuvent répondre et développer des programmes scientifiques plus ambitieux avec davantage de synergie et une plus grande participation des gestionnaires dans la proposition des sujets. D'après RDW le Pôle doit se positionner « au premier niveau » pour identifier les problèmes des acteurs. JJ pose la question du positionnement du Pôle face à la recherche. Le Pôle possède une plus value dans le retour d'expérience, la capitalisation et la transmission des connaissances.

D'après AA, il semblerait que le Pôle lagunes doit se focaliser sur la pertinence des projets de recherche. La démarche participative est préconisée par MTA.

AA synthétise donc le positionnement du Pôle avec : 1/ une implication plus en amont 2/une capitalisation de la donnée 3/ une mise à disposition aux gestionnaires. Il est important que le Pôle lagunes développe et améliore les relations avec les scientifiques. Une journée d'échange avec les scientifiques permettrait d'exposer les préoccupations de chacun, car les questions communes ne sont pas suffisamment développées.

=> R. De Wit propose d'organiser une rencontre chercheur avec le Pôle lagunes en développant par exemple 3 problématiques importantes ou bien porter avec 2 ou 3 gestionnaires une problématique qui est apparue transversale.

☿ 2/ Rôle face à la menace

Le Pôle lagunes doit-il faire le référencement des documents par thèmes et menaces ? L'objectif est celui de développer au sein du Pôle lagunes une fonction d'alerte. Comment répondre à ce rôle ? En étant force de proposition sur les indicateurs de pression. Les indicateurs de DCE par exemple traitent des pressions sur les milieux aquatiques. Il convient d'aller voir les travaux de l'Ifremer qui s'y réfèrent. L'homogénéisation des protocoles serait le rôle du Pôle selon LB, car finalement les milieux sont peu étudiés, cependant les structures de gestions peuvent apporter des réponses et communiquer sur un état global. Le Pôle doit dans ce cas rendre légitime les données et les protocoles. Le suivi physicochimique est trop insuffisant. Il faudrait donc mener une veille sur les méthodologies employées. Il conviendrait d'identifier les protocoles mis en œuvre, les lister et les mettre à disposition des gestionnaires en le faisant valider avant. Au préalable il convient de s'interroger sur les questions suivantes : Quels protocoles ? Quelles valeurs scientifiques utiles ou non ?

Pour MTA, il est nécessaire de mener une réflexion scientifique sur les différents suivis de milieu et établir la liste de ceux sur lesquels nous pouvons travailler. L'intérêt de cette tâche est de pouvoir effectuer des comparaisons.

Compte rendu du Comor du 17/10/10 - Pôle relais lagunes méditerranéennes

D'après NM dans les milieux zones humides les protocoles sont plutôt basiques, il faut donc voir au niveau de l'acquisition des données.

JJ rappelle que le Pôle doit avoir une grille de lecture sur les menaces des lagunes ainsi que leurs perceptions sur les 20 années à venir. Ce cadrage permettra dans un premier temps de partager les constats puis dans un second temps de définir des protocoles correspondant.

AA propose de partir sur la base suivante : menaces=> impacts=> protocoles, ce qui permettra de mettre en évidence les manques.

SS propose de travailler sur le transit sédimentaire et son impact afin de voir quels sont les moyens d'action en amont du milieu récepteur. SD souligne l'intérêt qu'il faut porter tant sur la pression que sur les actions de telle sorte à avoir une approche globale.

=> Recensement et veille sur les protocoles employés (définir lesquels) et capitalisation sous forme de fiche avec actualisation régulière.

☞ 3/ Veille stratégique.

Le Pôle lagunes doit concentrer sa veille sur des éléments qui ne sont pas suffisamment pris en compte. Cet aspect avait déjà été signalé dans le passé par le Pôle lagunes d'après RDW. La démographie, la pression, le changement climatique sont autant de sujets à lister dans la veille stratégique.

Voir dans les observatoires les indicateurs de pression mis en place. Le pôle lagunes doit être vigilant sur les initiatives en cours.

Quel rôle possède le Pôle dans l'élaboration des suivis ? Quel rôle dans les paramètres et les indicateurs ?

=>Le Pôle pourrait faire le référencement des protocoles en identifiant l'existant. Le rôle du Pôle est celui de capitaliser la donnée.

Actions concrètes à ajouter :

=> Organiser une journée d'échange sur la thématique du changement climatique en 2011/2012 ?

=> réaliser un schéma sur le positionnement du Pôle dans le système science/gestion et le présenter sur le site internet.

Les recommandations émises par les membres de l'atelier 2 sont les suivantes :

☞ RDW propose d'organiser une rencontre chercheur avec le Pôle lagunes en développant par exemple 3 problématiques importantes ou bien porter avec 2 ou 3 questionnaires une problématique qui est apparue transversale.

☞ Recensement et veille sur les protocoles employés (définir lesquels) et capitalisation sous forme de fiche avec actualisation régulière.

☞ Le Pôle pourrait faire le référencement des protocoles en identifiant l'existant. Le rôle du Pôle est celui de capitaliser la donnée.

☞ Organiser une journée d'échange sur la thématique du changement climatique en 2011/2012 ?

☞ réaliser un schéma sur le positionnement du Pôle dans le système science/gestion et le présenter sur le site internet.

Les interventions en plénières par les participants qui viennent compléter les ateliers sont les suivantes :

Compte rendu du Comor du 17/10/10 - Pôle relais lagunes méditerranéennes

- Le Pôle a un rôle de reformulation / de questionnement des problématiques de recherche / gestion. (A. Alotte)
- en 2011, le Pôle doit réfléchir à savoir comment il peut mieux répondre à ce rôle d'alerte sur les menaces qui pèsent sur les lagunes. (A. Alotte)
- Le Pôle peut dans un premier temps recenser dans les observatoires existants les indicateurs de pressions utilisés et identifier les manques. (J. Jalbert)
- Le Pôle doit-il investir la mer ? Le Pôle doit se faire identifier comme un partenaire de l'AMP, du Medpan en restant dans la veille sans aller vers un volet international. (J. Jalbert)

Atelier 3 - Communication / Sensibilisation

Actions à destination du grand public et des élus (Journées Mondiales des Zones Humides, Lettre des lagunes, etc.)

Animation par Laurence Errecade / Agence de l'eau RM&C & Annabelle Denet / Tour du Valat – Pôle lagunes

Restitution par Laurence Errecade / Agence de l'eau RM&C

Résumé des échanges

La mission initiale du Pôle lagunes de sensibiliser les acteurs directs des lagunes (via la Lettre des lagunes par exemple) est reconnue comme étant satisfaisante et pleinement remplie. L'efficacité du Pôle est liée à son positionnement en tête du réseau des acteurs des milieux lagunaires et parce qu'il est proche du terrain pour transmettre au mieux ses messages.

Cependant, le grand public et les élus ne le connaissent pas suffisamment car il n'est pas facile à identifier.

Il s'agit donc désormais de se tourner vers d'autres publics sur les 3 régions méditerranéennes : grand public (locaux et touristes) et élus en priorité.

Les idées concernant la communication et la sensibilisation du Pôle relais lagunes ont été débattues lors du dernier Comor. Il faut donc passer à l'action et déterminer quelles démarches concrètes peut piloter le Pôle relais lagunes méditerranéennes.

Les grandes lignes sont :

- Valoriser ce qui existe déjà et l'utiliser
- Déterminer ce qui n'est pas correctement effectué auprès du public et des élus
- Travailler sur l'aspect national des Pôles relais avec l'Onema
- Réfléchir sur un label Pôle relais lagunes
- Renforcer la sensibilisation par la Lettre des lagunes qui marche bien
- Réfléchir aux types d'actions que l'on peut proposer auprès du grand public et aux lieux d'attractions existants
- Chercher des liens avec l'écotourisme
- Proposer des actions d'éducation à l'environnement pour les scolaires

Concernant la sensibilisation du grand public (locaux), le Comor émet les recommandations suivantes :

☞ **Réaliser un inventaire quantitatif et qualitatif** des outils et actions de sensibilisation du grand public menés par les acteurs locaux afin de les mutualiser et d'en valoriser certains ; Inventaire à réaliser en partenariat avec d'autres réseaux (GRAINE LR et PACA, ENPLR...)

☞ **Créer un prix « Pôle Relais lagunes »** qui serait remis lors du prochain COMOR et dont l'objet est de valoriser une action exemplaire menée par un acteur local (commune...).

Dès 2012, l'attribution de ce prix se ferait au travers d'un appel à projets.

Effets : valorisation d'un élu, d'une action – diffusion par voix de presse – sensibilisation du grand public et d'autres élus...

⌘ **Refonte du site Internet** : indispensable et prioritaire car c'est la vitrine et l'outil principal du pôle

⌘ **Se rapprocher de la marque Sud de France** pour communiquer vers le grand public sur les lagunes (associer le milieu aux produits).

Concernant la sensibilisation du grand public et les scolaires, le Comor émet les recommandations suivantes :

⌘ **Intégrer le thème des zones humides littorales dans des outils ou campagnes existantes** (AUCEL en LR, Inf'eau Mer en Paca ou A l'école de la mer en PACA...)

Concernant spécifiquement la Journée Mondiale des Zones humides (JMZH), le Comor émet les recommandations suivantes : « **Passer du discours à l'action** » :

⌘ Faire une évaluation qualitative des JMZH 2010 (Temps passé, nombre de personnes touchées...)

⌘ Faire évoluer les JMZH en faisant une action concrète et commune sur les 3 régions (chantier...)

⌘ Organiser les JMZH sur 2 périodes : en février et au printemps

Concernant les élus, le Comor émet les recommandations suivantes :

⌘ **Maintenir les journées thématiques** à destination des élus en privilégiant la proximité, en ne faisant qu'une par an et en favorisant l'exemplarité (produit d'appel)

⌘ **Créer un support commun de communication** sur les lagunes méditerranéennes : outil simple d'accompagnement de la politique locale

Les interventions en plénières par les participants qui viennent compléter les ateliers sont les suivantes :

- Faire le lien avec le guide aux décideurs qui va être élaboré dans le cadre du LIFE+ LAG'Nature en 2011. (*M. Boyce*)
- Au-delà des JMZH, le Pôle doit investir et profiter des événements pour sensibiliser comme la Fête de la Nature, les Journées Européennes du Patrimoine. (*Collégial*)
- Il faut valoriser les signataires de chartes qui portent engagement en faveur des zones humides telle que la charte de bonne gestion des zones humides de l'Agence de l'Eau signée par les collectivités. (*C. Mundler*)
- Une enquête sur la perception sociale des zones humides est en cours, il faudra l'utiliser pour construire et alimenter les messages vers le grand public. (*J. Jalbert*)
- L'idée du prix aux élus est très positive et rappelle celle du registre de San Jose, proposé par la France lors de la COP de Ramsar en 1999, mais qui n'a jamais été mis en œuvre ; il y a là une opportunité pour initier cette approche à l'échelle de la France. (*J. Jalbert*)
- Les idées développées au sein du Comor font écho à la stratégie CESP en réflexion qui pourra y puiser car nombreuses idées pourraient être réalisées ailleurs et ont un sens pour y répondre au niveau national, tels que l'inventaire des outils, le prix Ramsar... (*E. Thiry*)

Conclusion

Jean Jalbert conclut en indiquant que les thèmes abordés lors des 3 ateliers permettront d'alimenter la réflexion dans le cadre de l'élaboration de la future stratégie nationale en matière de zones humides.

L'équipe du Pôle va étudier comment intégrer les recommandations des 3 ateliers dans le programme d'action de 2011 et des années suivantes. Des discussions auront lieu lors du prochain Comité de pilotage du Pôle le 23 novembre prochain. Il s'agira donc de mettre en évidence les priorités parmi l'ensemble des idées abordées lors des 3 ateliers, de voir les moyens financiers et humains nécessaires et disponibles pour mener ces actions (émettre éventuellement des recommandations auprès des financeurs par rapport à leur stratégie), et également étudier ce qui est déjà mis en œuvre par ailleurs.

Les lignes de force de ce 2nd Comité d'orientation permettront, dans la mesure des moyens alloués, de faire évoluer le plan d'action du Pôle lagunes et d'alimenter la réflexion au niveau national.

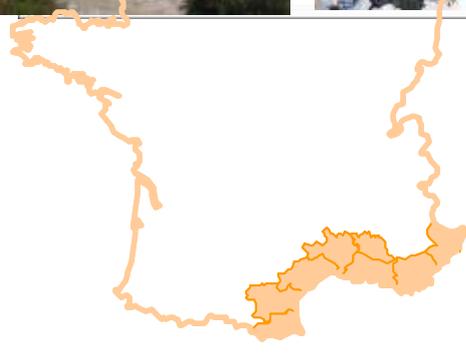
Annexes au présent CR :

1. Termes de Référence du Copil et du Comor – mars 2010 (5p)
2. Synthèse des principaux axes d'action du Pôle lagunes (14p)
3. Tableau des actions du Pôle dans les politiques publiques – Atelier 1

Le Pôle relais lagunes méditerranéennes tient à remercier chaleureusement l'ensemble des partenaires organisateurs de ce second Comité d'orientation, ainsi que les participants qui sont venus nombreux et ont permis, par leurs réflexions et leur analyse, d'établir des recommandations précieuses pour adapter davantage son programme d'action. Merci à tous, et à l'année prochaine !



Synthèse des actions du Pôle relais lagunes méditerranéennes en vue de son 2ème Comité d'orientation le 17 septembre 2010



Pôle relais lagunes méditerranéennes
www.pole-lagunes.org

**Nathalie BARRE, Claire Bertolone,
Sonia BERTRAND, Annabelle DENET,
Gwenaëlle LE VIOL, Virginie MAUCLERT,
Yasmina MESSACI**

SEPTEMBRE 2010

Le Pôle relais lagunes méditerranéennes en bref :

Le Pôle relais lagunes méditerranéennes a été créé en 2001 dans le cadre du Plan National d'Action en faveur des Zones Humides, afin de susciter et accompagner les initiatives locales de gestion durable des zones humides.

Coordonné par la Tour du Valat, le Pôle lagunes s'appuie sur le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon et l'Office de l'Environnement de la Corse afin d'être représenté dans chacune de ces régions et créer des liens privilégiés avec les acteurs locaux (élus, gestionnaires, socio-professionnels, scientifiques, etc.).

Centre de ressources, le Pôle lagunes optimise les initiatives territoriales et alimente **les outils suivants**:

- un site Internet www.pole-lagunes.org et sa Lettre des lagunes électronique mensuelle
- une base de données bibliographique : plus de 4000 documents référencés en ligne
- un annuaire des compétences en lagunes méditerranéennes : près de 350 structures et 700 acteurs référencés en ligne

D'autres actions comme l'organisation de journées d'échanges thématiques à destination des acteurs des lagunes, de formations à destination des acteurs des lagunes, les Journées Mondiales des Zones Humides en Méditerranée sont également mises en place.

L'équipe du pôle est actuellement composée de :

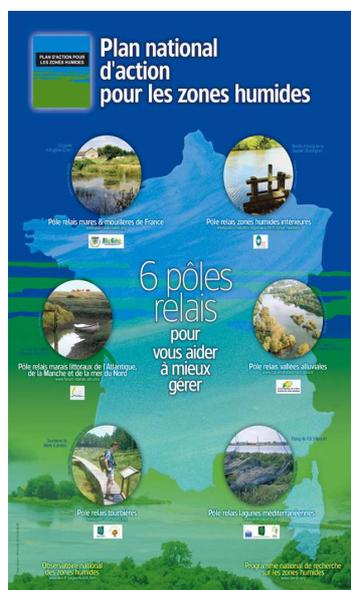
- Yasmina Messaci, coordinatrice du programme (à 50%) et chargée de mission PACA (à 50%), basée à la Tour du Valat, en remplacement congé maternité de Virginie Mauclert,
- Gwenaëlle Le Viol, chargée du programme pour la région Corse (à 50%) basée à l'Office de l'Environnement de la Corse,
- Sonia Bertrand, chargée de mission Languedoc-Roussillon (à 80% sur le Pôle lagunes) au Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon,
- Annabelle Denet, administratrice des bases de données (à 80%) basée à la Tour du Valat, en remplacement congé maternité de Nathalie Barré.

Photos page de couverture :

- Lagune d'Urbino, Corse (crédit photo E.Volto / DREAL Corse)
- Voyage d'étude des lagunes de PACA en juin 2010 (crédit photo Pôle relais lagunes méditerranéennes)

I. LE POLE LAGUNES: MISE EN PLACE, OBJECTIFS ET FONCTIONNEMENT

- Mis en place dans le cadre du PNAZH -



Le Pôle relais lagunes méditerranéennes a été créé en 2001 dans le cadre du Plan National d'Action en faveur des Zones Humides (PNAZH). Ce plan, mis en place en 1995 par le gouvernement afin d'assurer la préservation des zones humides, faisait suite au rapport du Préfet Bernard ayant mis en évidence la perte de la moitié des zones humides françaises depuis 1960, notamment du fait des incohérences des différentes législations et aides publiques de l'Etat. Pour mettre en œuvre les actions identifiées dans ce plan, trois outils ont été développés :

- un **plan national de recherche sur les zones humides (PNRZH)** de 1997 à 2001, qui a permis de préciser la connaissance, la caractérisation et les modes de gestion des zones humides au travers de 19 projets interdisciplinaires

- un **observatoire national des zones humides (ONZH)**, lancé en 1997, porté par l'IFEN, chargé d'assurer le suivi de l'évolution des zones humides et de diffuser l'information

- un **réseau de Pôles relais zones humides**, initié en 2001 et destiné à susciter et accompagner les initiatives locales en faveur d'une gestion durable des zones humides et à relayer le plan d'action vers les acteurs de terrain.

Six Pôles relais ont ainsi été créés en France : zones humides intérieures, mares et mouillères, vallées alluviales (fusion de ces trois Pôles relais à compter de 2009), marais littoraux de l'Atlantique, de la Manche et de la Mer du Nord, Tourbière et le Pôle relais lagunes méditerranéennes.

- Des missions communes, en faveur d'une gestion durable des zones humides -

Chaque Pôle relais s'est ainsi vu confier une feuille de route portant sur **3 thèmes principaux** :

- **Recueil et mise à disposition des connaissances** : rassembler les connaissances sur les divers aspects de la gestion des zones humides, établir des annuaires des acteurs, synthétiser les informations et les mettre à disposition de tous les acteurs, faire le lien avec le monde de la recherche,

- **Promotion d'une gestion durable des zones humides** : susciter et accompagner les politiques locales, encourager l'émergence de gestionnaires potentiels, apporter conseil et assistance aux gestionnaires, animer le réseau des acteurs, montage de projet inter-gestionnaires...

- **Évaluation des résultats et collaboration aux mesures de niveau national du Plan d'action** : participer aux travaux de l'ONZH, évaluer les actions du PNAZH, faire remonter au niveau national les difficultés rencontrées localement...

- Un fonctionnement original, au plus près du terrain... -

Le Pôle relais lagunes méditerranéennes (ci-après nommé Pôle lagunes) a ainsi mis en œuvre dès 2001 une déclinaison de ces 3 thèmes d'action sur son territoire d'action : Languedoc-Roussillon (LR), Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et Corse. Son originalité a été d'afficher dès le départ une volonté d'être représenté dans chacune de ces régions et de créer des liens privilégiés avec les acteurs locaux (élus, gestionnaires, socio-professionnels, scientifiques, etc.). Ainsi, la Tour du Valat, chargée de la coordination du Pôle lagunes, s'est associée au Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR) et à l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC).

Le fonctionnement du Pôle lagunes a été depuis son origine similaire aux autres Pôles relais, à savoir le pilotage par une DREAL locale, la DREAL PACA, avec l'appui de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. De même, comme le stipulait la convention cadre avec la DREAL PACA, le Pôle lagunes a mis en place un Comité de pilotage piloté par la DREAL PACA, chargé du suivi technique et de la contractualisation financière, et un Conseil Scientifique et Technique.

En 2007, à la lumière du fonctionnement de ces instances au cours des années passées, mais également à l'arrivée à terme de cette convention cadre, et compte tenu des changements intervenus dans le pilotage des Pôles relais, le Comité de pilotage restreint a décidé de modifier l'organisation du fonctionnement du Pôle lagunes pour améliorer son caractère opérationnel. Le fonctionnement du Pôle lagunes à compter de 2008 se fait dorénavant autour de deux organes de gouvernance :

- **un Comité de pilotage**, de composition restreinte autour des financeurs principaux du Pôle lagunes, chargé de définir les orientations et les priorités d'action du Pôle lagunes et de s'assurer de leur bonne réalisation.

- **un Comité d'orientation** au sein duquel l'interface entre décideurs, scientifiques et socio-professionnels doit s'opérer. Cet organe d'échange et de réflexion a pour vocation de produire des recommandations sur les orientations du pôle et leur mise en œuvre.

- ...conforté par la mission de l'IGE de 2006/2007 -

En 2006, les directeurs de l'eau et de la nature et des paysages du MEDD (maintenant MEEDDM) ont sollicité l'Inspection Générale de l'Environnement (IGE) pour réaliser un audit externe des Pôles relais. L'objectif de la mission de l'IGE était de tirer des enseignements du fonctionnement des Pôles relais et des actions menées, afin de formuler des propositions pour l'avenir. Dans le cadre de cette demande, le Pôle relais lagunes méditerranéennes a réalisé un rapport intitulé 'Rôle et Utilité du Pôle relais lagunes'¹, notamment pour faciliter le travail de l'IGE.

Le rapport de l'IGE² a ensuite été publié courant 2007, concluant de manière globale que « les Pôles relais ont démontré leur capacité à répondre aux missions qui leur avaient été contractuellement confiées (...), ils ont joué un rôle non négligeable dans la mise en œuvre d'une partie de la politique des zones humides initiée par l'Etat et dans leur acceptation sociale ».

Concernant la mission de mise à disposition des connaissances, les experts de l'IGE ont souligné un très bon travail dans le domaine de la recherche documentaire et la synthèse des informations, permettant aux documentalistes de devenir l'un des interlocuteurs majeurs pour un certain nombre de gestionnaires de zones humides. Ont également été valorisés la mise en place de site Internet, de lettres d'informations, l'organisation de journées d'échanges qui ont permis aux acteurs de s'informer, d'échanger et de transmettre leurs expériences et préoccupations. Concernant la promotion d'une gestion durable, l'IGE a souligné la bonne mise en œuvre des pistes de travail, jugée facilitée pour le Pôle lagunes, pôle à la fois thématique et territorial, qui a créé 2 antennes en LR et Corse dès son origine, permettant ainsi la mise en œuvre d'un réseau d'acteurs cohérent, reconnu par ses interlocuteurs. La neutralité des Pôles relais a enfin été appréciée, « alliée à une compétence technique certaine, [elle] en fait des lieux de débats, d'écoute et d'échange de points de vue fortement appréciés ». Néanmoins, la nécessité de poursuivre les efforts initiés a été indiquée par l'IGE sur les points suivants : l'aide à l'émergence de maîtres d'ouvrage, jugée partielle ; la mise en œuvre d'indicateurs de suivi des actions jugée trop limitée, ce qui ne permet pas d'avoir une réponse précise sur l'état réel des zones humides et de leur prise en compte dans les projets. Enfin, l'IGE a souligné le manque de lisibilité de la politique nationale sur les zones humides dont ont pâti les Pôles relais, et des baisses de financement, globalement réduites de moitié depuis 2004.

- un contexte national en pleine évolution -

Depuis la publication de ce rapport, le contexte national a évolué. En effet, depuis 2008, les Pôles relais sont coordonnés par l'ONEMA, qui gère également leur financement relevant jusqu'alors du ministère. De plus, un Groupe national pour les zones humides a été officiellement installé le 6 avril 2009, auquel participent les Pôles relais. Constitué sur le modèle de gouvernance à 5 du Grenelle de l'environnement (représentants de l'Etat, partenaires sociaux, organisations syndicales et patronales, associations de la société civile et collectivités territoriales), ce groupe a eu pour mission de faire un bilan des dispositions de gestion durable et de proposer des mesures incitant à la préservation et à la restauration des zones humides. Son travail a en effet permis d'arrêter fin 2009 la Stratégie nationale en faveur des zones humides pour les trois ans à venir.

¹ Rapport téléchargeable sur http://www.pole-lagunes.org/web/pdf_files/Role_et_utilite_du_pole_IGE.pdf

² http://www.pole-lagunes.org/ftp/SITE_2008/CONNAITRE_LE_POLE_LAGUNES_2008/Les_Poles_relais/Rapport_IGE_Poles_relais.pdf

- Le plan national d'action en faveur des zones humides -

L'acquisition de 20 000 Hectares de zones humides est prévue par le Grenelle de l'environnement dès 2010. La création d'un parc national de zone humide disposant d'un cœur de parc de plus de 10 000 hectares est en cours de discussion. Dans les trois années à venir, l'objectif est de classer au titre de la convention pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides (Ramsar) une trentaine de nouvelles zones humides françaises en privilégiant les sites ultra-marins (mangrove, récifs coralliens et forêts humides) et les sites péri-urbains... ces objectifs s'intègrent dans le « plan national d'action en faveur des zones humides ».

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie, Madame Chantal Jouanno, a présenté le 1er février dernier le « Plan national d'action en faveur des zones humides » pour la période 2010-2012. Ce plan s'articule autour de vingt neuf actions classées au sein de **six axes prioritaires devant permettre de** :

- 1/ Développer une agriculture durable dans les zones humides en lien avec les acteurs de terrain ;
- 2/ Valoriser le rôle spécifique des zones humides en milieu urbanisé ;
- 3/ Renforcer la cohérence et l'efficacité des interventions publiques ;
- 4/ Développer la maîtrise d'ouvrage pour la gestion et la restauration des zones humides ;
- 5/ Améliorer la connaissance sur les zones humides ;
- 6/ Développer la communication, la formation et la sensibilisation en faveur des zones humides. Un chapitre pour « valoriser les zones humides françaises à l'international » s'y ajoute.

Le plan s'attache à améliorer la coordination et la gestion des moyens déjà existants.

II. PRINCIPAUX AXES D'ACTION DU POLE LAGUNES

Afin d'échanger sur les prochaines orientations du Pôle lagunes, trois ateliers correspondant aux principaux axes d'action du pôle seront organisés lors du Comité d'orientation du 19 septembre 2010. Les conclusions de ces ateliers permettront l'élaboration des recommandations du comité d'orientation. Les thèmes qui y seront développés sont les suivants : mobilisation des politiques publiques en faveur des zones humides, renforcer les connaissances, communication/sensibilisation. Nous vous présentons ci-après une synthèse de quelques actions passées et actuelles du Pôle lagunes sur ces thèmes³.

II.1. Thème 1 : Mobilisation des politiques publiques

Action destinée à apporter un appui aux gestionnaires dans l'application et la mise en œuvre de dispositifs de protection des milieux lagunaires en concordance avec les principales politiques en faveur des zones humides (Plan national d'action en faveur des zones humides, SDAGE, Grenelle...).

Problématique soulevée :

Dans la multitude de politiques publiques, Quel niveau d'implication le Pôle relais lagunes méditerranéennes devrait il avoir pour répondre aux besoins des gestionnaires ? « Aucune », « veille informative, collecte documentaire, communication » ou « animation »

Ce thème n'était pas traité lors du dernier comité d'orientation du pôle relais, il ne dispose donc pas de recommandation antérieure.

Le pôle relais est impliqué depuis plusieurs années dans l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques en lien avec les zones humides. Cet appui peut être de deux natures différentes : « la veille informative, collecte documentaire, communication » ou « l'animation ».

Actuellement certaines d'entre elles ne font pas l'objet d'une attention particulière par le pôle relais.

Retrouvez ci-dessous une liste non exhaustive des politiques publiques touchant de près ou de loin aux zones humides :

- Convention Ramsar/MedWet

Dossier sites Ramsar, JMZH, réseau MedWet...

- Plan National d'Action en faveur des Zones Humides

Groupe national zones humides, Groupes inter-pôles...

- Politique de l'eau

DCE, Loi eau, SDAGE, SAGE...

- Politique espèces et espaces naturels

LIFE+, Natura 2000 terrestre, Natura 2000 marin / Plan de gestion national anguille / Système d'information nature et paysage/ Plans nationaux d'Actions en faveur d'espèces menacées / Trame verte et bleue/ Acquisition ZH / Stratégie nationale pour la biodiversité / Stratégie de création d'aires protégées...

- Politique d'aménagement du territoire

SCOT, ZHIEP/ZSGE, exonération de taxe foncière...

- Politique risques naturels

Directive inondation, Observatoire régional des risques naturels LR, ANR Miseeva, Projet Med coastance, Politiques régionales...

- Politique agricole

PDRH, MAEt, ...

- Réglementation ZH

Guide juridique « Protection et gestion des espaces humides et aquatiques », Evaluation des incidences Natura 2000...

³ Pour en savoir plus, les rapports complets d'activité du Pôle lagunes 2005 à 2008 sont disponibles sur :

http://www.pole-lagunes.org/web/view_section.php?id_section=678&anchorName=3

II.2. Thème 2 : Renforcer les connaissances (transfert recherche/gestion)

Actions destinées à créer du lien entre chercheurs et gestionnaires : mise à disposition des connaissances, restitution des travaux scientifiques, montage de programmes de recherche/gestion

Les problématiques soulevées :

- **Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour positionner le Pôle lagunes comme un acteur incontournable à l'interface entre science et gestion ?**
- **Comment mettre en place un processus de coproduction des savoirs scientifiques permettant aux gestionnaires de tirer profit des résultats de la recherche dans les modes de gestion ?**

Descriptions non exhaustive des actions du Pôle en fonction des recommandations du Comor de 2009 :

1/ Recensement des menaces pesant sur les lagunes : rôle « vigie » du Pôle sur les problèmes émergents

Veille technique :

Une veille thématique spécifique sur la question des changements climatiques, de l'élévation du niveau de la mer, de l'augmentation des submersions marine a été effectuée : participation au comité de suivi du projet Coastance, suivi du projet Miseeva ; suivi de la thèse de Clio Payret, participation au groupe de travail « érosion du littoral et submersion marine » de l'Observatoire Régional des Risques Naturels en LR, suivi du projet de gestion intégrée des Côtiers ouest Hérault, montage éventuel d'un futur programme d'action.

2/ Identification des lacunes dans les connaissances : vulgarisation et formation aux gestionnaires sur certaines thématiques

Révision du volet « zones humides » du SDAGE RM&C :

Le Pôle lagunes région Corse a continué cette année encore à assister aux réunions des groupes de travail DCE et SDAGE et à apporter son aide à la rédaction du SDAGE de Corse qui a été adopté en juillet 2009 : suivi des diverses réunions en Corse et notamment au groupe technique zones humides afin de travailler sur la réalisation d'une liste de zones humides prioritaires qui a été insérée au SDAGE (avec la cartographie correspondante).

Le SDAGE Rhône-Méditerranée et son programme de mesures ont également été approuvés fin 2009. Une Lettre des lagunes hors-série sur ce sujet sera réalisée courant 2010 (troisième trimestre) par le Pôle lagunes, en lien avec l'Agence de l'eau et les DREAL, afin de participer à la campagne d'information auprès de tous les public.

Guide juridique sur les zones humides :

Initié par l'Agence de l'eau RM&C, piloté par le Pôle lagunes, rédigé par O. Cizel du Groupe d'Histoire des Zones Humides, le guide juridique « Protection et gestion des zones humides - Révision du SDAGE RMC » de 2006 nécessitait une mise à jour. De nombreuses avancées réglementaires (Loi Développement des Territoires Ruraux, Grenelle de l'environnement, révision des SDAGEs...) ont amené de nouveaux outils pour une meilleure prise en compte des espaces humides et aquatiques dans la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire. En 2009, ce même partenariat a permis l'intégration de l'actualité réglementaire récente (jusqu'à décembre 2009) dans ce nouvel ouvrage, avec la mise en place d'un comité de relecture composé de l'Agence de l'eau RM&C, de la DREAL ? LR et du Pôle lagunes. Une version cdrom est en cours d'élaboration et sera diffusé largement à partir du mois d'octobre 2010.

Le Forum Interrégional des Lagunes MEDiterranéennes (FIL MED) :

Sur le volet compilation et interprétation des données de suivi physico-chimique, le Pôle lagunes a bénéficié d'un travail approfondi d'une stagiaire sur la collecte de l'ensemble des données de suivi auprès des gestionnaires du RIGL, leur compilation sous forme de bases de données, et la mise en place de graphiques pré-définis pour l'interprétation des résultats. En effet, années après années, les gestionnaires des lagunes de LR et PACA ont enregistré et interprété leurs données dans des formats spécifiques. Dans le cadre du RIGL, il est devenu nécessaire que les gestionnaires mutualisent

d'avantage leurs données sous un format commun de collecte et d'interprétation sous forme de graphiques types généralisables à toutes les lagunes.



Le travail de la stagiaire a ainsi permis d'établir un format de base de données commun à l'ensemble des gestionnaires, reprenant pour chaque complexe lagunaire les données de suivi depuis leur démarrage et intégrant une série de graphiques types pré-remplis pour faciliter et harmoniser l'interprétation.

Une base de données de comparaison interlagunes a également été établie, de manière à comparer sur une station de référence par lagune, différents paramètres de suivi.

Son travail finalisé, réalisé en lien étroit avec les gestionnaires, a été diffusé à l'ensemble des gestionnaires concernés, accompagné de son rapport de stage, et discuté lors de réunion interrégionale afin que l'ensemble des gestionnaires travaille sur une base solide commune validée par tous. Il est également prévu dès octobre 2010 de commencer à diffuser l'analyse des données du FIL MED et leur comparaison interannuelle et interlagunes sur notre site internet.

Réunions interrégionales des gestionnaires :

Des réunions ont été organisées sur les thématiques suivantes :

- les SDAGEs de RM et de Corse nouvellement adoptés fin 2009 (en lien avec l'AE RM&C, à destination des gestionnaires de lagunes de LR/PACA sur bassin RM et pour la Corse : en attente), en faisant un focus sur les lagunes ;
- la prise en compte de la biodiversité dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, trame verte et bleue / Grenelle) : (cf agence urbanisme 66 et SCOT de Thau), en lien avec le RENP LR ;
- en lien avec un des thèmes du LIFE : espèces envahissantes (co-organisation avec le RRGMA à réfléchir), fréquentation (restitution de l'étude du laboratoire Art-Dev/LAMETA et psychologie environnementale) ou restauration d'habitats (dunaires ou péri-lagunaires).
- la gestion hydraulique et démoustication raisonnée : organisation d'une journée d'échanges aux salins de Villeneuve-lès-Maguelone en lien étroit avec l'EID Méditerranée et X.Rufay du CEN LR, auprès des gestionnaires concernés par cette problématique.

3/ Aider à mobiliser les bases de référence scientifique (des 40 dernières années)

Base de données bibliographique :

Consultable sur notre site Internet, cette base de données bibliographique référence aujourd'hui **plus de 5000 titres**, dont bon nombre font l'objet d'une notice consultable en ligne et d'un pdf téléchargeable. En 2009 et 2010, la venue de 2 stagiaires et d'une bénévole sur ce volet, ainsi que l'implication de deux stagiaires du CEN L-R en fin d'année, ont permis d'appuyer l'administratrice des bases de données du Pôle dans la recherche et la saisie de plus de 2000 références. Le travail des stagiaires a permis de compiler les références bibliographiques venant de plusieurs bases de données : Conservatoire du Littoral de Corse et celui de PACA, PNR de la Narbonnaise, Syndicat Mixte de Gestion de l'Etang de l'Or, Cépralmar, Conseil régional de PACA, Agence de l'eau RM&C, Tour du Valat et Ifremer. Le retard constaté en 2008 sur ce volet a donc pu être largement rattrapé.

En 2010, la mise en réseau de cette base de données auprès des partenaires du Pôle lagunes (en la référençant sur leur site Internet) permettra d'augmenter sa visibilité.

Cette revalorisation sera également rendue possible grâce au portail documentaire sur l'eau nouvellement mis en place par l'Onema au niveau national.

En effet, en 2009, la réflexion sur la mise en réseau des centres de documentation des différents Pôles relais vers le **portail documentaire sur l'eau** s'est poursuivie en lien avec l'Onema, les autres Pôles relais et autres organismes associés (ministère, DIREN/DREAL, Agences de l'eau, CEMAGREF, BRGM, IFREMER ...). Cette mise en réseau a pour objectif de faciliter la recherche de documentation par les utilisateurs et de donner une meilleure visibilité nationale à l'ensemble des connaissances sur les zones humides rassemblées depuis de nombreuses années. L'administratrice des bases de données a ainsi participé aux réunions et échanges sur ce thème en lien avec les partenaires (Oieau, Onema et PRZH), pour évaluer la faisabilité et la compatibilité de notre système de documentation avec ce portail national. Le portail est en ligne depuis juin 2009 sur le site de Eau France <http://www.documentation.eaufrance.fr/> et permet d'accéder à plus de 19 000 notices et plus de 5000 documents.

4/ Participer à l'émergence et la valorisation d'observatoires sur les milieux lagunaires en lien avec les observatoires existants ou environnant

5/ Impliquer les gestionnaires dès l'amont de projet de recherches appliquées pour coller au mieux aux problèmes locaux

Projet GELAMED :

Le Pôle lagunes a participé au montage d'un projet sur « l'Etude du Plancton Gélatineux sur la façade Méditerranéenne » en 2008 avec le laboratoire Ecolag et le Centre Océanologique de Marseille suite à la mise en place en 2007 d'un protocole de suivi des méduses et cténophores dans les lagunes, avec l'appui de chercheurs d'universités, de l'Ifremer et de gestionnaires intéressés. Ce projet a démarré en 2010, avec l'implication du Pôle lagunes pour assurer le lien entre les 6 laboratoires associés au projet et les gestionnaires et autres acteurs des lagunes méditerranéennes (communauté scientifique, socio-professionnels, grand public, décideurs, etc.). Le Pôle lagunes assurera également la partie communication, valorisation et vulgarisation des savoirs produits. L'année 2009 a été consacrée au calage du projet, et les premiers échantillonnages ont été lancés début 2010.

Projet éco-tourisme :

Montage du volet étude du projet écotourisme (cf. action B40) associant l'Université Montpellier 1 - labo LAMETA (aspect économique) et III – labo ART-Dev FRE 3027 (aspect social), l'université de Nîmes (laboratoire de psychologie environnementale) aux 5 sites pilotes du LIFE (palavasiens, Camargue gardoise, or, Salses-leucate, basse vallée de l'Aude) et à 5 sites pilotes lagunaires hors LIFE (Thau, narbonnais, Camargue, salins d'Hyères, Villepey) et éventuellement Corse.

Protocole de suivi :

Un protocole de suivi des habitats, faune, flore envahissante, tortue de Floride, fréquentation a été élaboré afin d'évaluer l'impact des actions du LIFE et a été validé en Comité Scientifique du LIFE + LAG'Nature le 3 novembre 2009 ; Réalisation des états zéro de la fréquentation par le laboratoire ART-Dev et état zéro des espèces envahissantes flore, des habitats et espèces associées d'intérêt communautaire (lagunaires, péri-lagunaires et dunaires) par les naturalistes du CEN LR sur l'ensemble des sites pilotes du LIFE+ LAG'Nature.

Administration de l'annuaire de compétences :

L'annuaire des acteurs et des compétences rassemble aujourd'hui environ **700 acteurs et 350 structures** concernées par les lagunes (représentants d'administrations, scientifiques, gestionnaires, etc.). Il a donc été enrichi d'une cinquantaine d'acteurs nouveaux depuis l'an dernier. La mise à jour de l'annuaire prévue pour les structures qui n'ont pas été mises à jour en 2008 (structures sans acteurs, soit environ 150) sera réalisée en 2010-2011. En outre, pour la Corse, la stagiaire en documentation a également réalisé la mise à jour des fiches acteurs de Corse, au cas par cas. Ce travail mené de concert avec l'actualisation de la base de données a, en plus de l'actualisation des anciennes fiches, donné lieu à l'incrémentation de nouvelles fiches.

6/ Porter à connaissance les résultats des recherches au travers de journées thématiques

Lettre des lagunes :

Elle continue à jouer son rôle de mise à disposition de l'information. La prestation d'aide à la création (notamment évolution du gabarit des Lettres Hors Série) et la diffusion de la Lettre sera maintenue. En prévision de la Lettre des lagunes Hors Série n°3, axée sur le 4ème Congrès européen sur les lagunes côtières (ECOCLR), le Pôle lagunes a renouvelé son partenariat avec le Master BGAE en décembre 2009. Les étudiants du Master ont réalisés des interviews de quelques intervenants du congrès afin de mettre en lumière certains sujets reliant la recherche à la gestion des lagunes. Cette lettre paraîtra en février 2010. Une lettre des lagunes hors série est également prévue en lien avec l'Agence de l'eau RM&C et les DREAL des 3 régions sur la révision des SDAGE Rhône-Méditerranée et Corse. La sortie de cette lettre se fera au 3^{ème} trimestre 2010.

Groupe Zones humides :

Participation aux réflexions du groupe d'experts zones humides à Paris et à sa Lettre d'information Zones Humides Infos : 2 articles coordonnés dans le n°3 sur le petit patrimoine des zones humides (sur les cabanes de Beauduc et les techniques de pêche en lagunes méditerranéennes).

Rédaction de fiches retour d'expérience :

En lien avec l'Onema, les autres Pôles relais ZH, et l'Agence de l'eau RM&C, le Pôle lagunes travaille actuellement sur des **fiches retour d'expérience**, afin de :

- Sélectionner des retours d'expérience intéressants à faire connaître à d'autres réseaux bien établis (animateurs SAGE et contrats de rivière, opérateurs Natura 2000 ...) et proposer une valorisation des opérations réalisées sous un format harmonisé au préalable entre les Pôles relais ZH.
- Valoriser des opérations intéressantes signalées par des agences de l'eau sous ce même format de fiche « retour d'expérience ».

Partenariat avec l'enseignement supérieur :

Poursuite du partenariat avec le Master BGAE (UM II) dans le cadre de l'UE Ecriture scientifique (travail sur une lettre des lagunes HS sur les communications scientifiques présentées lors du colloque européen de décembre 2009) et dans un projet "entreprise" entrant dans le cadre de l'UE Gestion de projets (participation à la rédaction de la plaquette des animations pour les JMZH 2010).

7/ A l'international : mobiliser / confronter / informer / mettre en réseau les expériences et états des lieux sur les lagunes dans les pays voisins.

Journées Mondiales des zones humides 2010 :

L'édition 2010 a été préparée au deuxième semestre 2009, sur le thème proposé par le bureau de Ramsar « Prendre soin des zones humides - une réponse au changement climatique », avec l'appel à projet en LR et PACA lancé en octobre 2009 et diffusé largement auprès des partenaires (en direct aux participants de 2009, sites Internet et lettres d'info de l'AE RM&C, de la DREAL PACA, DREAL LR, RREN PACA, RRGMA, RENP LR, Rivages de France...). 14 propositions d'animation grand public ont été retenues en L-R et 7 en PACA. Le Pôle a également travaillé fin 2009 sur la communication autour de l'ensemble des actions en LR, PACA et Corse avec la réalisation d'outils (plaquettes, affiches, dossiers et communiqué de presse) qui ont été diffusés début 2010. Ce rôle de coordinateur de l'évènement et diffusion de l'information auprès de la presse régionale et interrégionale apparaît comme le rôle à privilégier.

II.3. Thème 3 : Communication et sensibilisation

Actions à destination du grand public, des socio-professionnels et des élus : Journées Mondiales des Zones Humides, Lettre des lagunes, etc.

Les problématiques soulevées :

- **Comment toucher le grand public par nos actions ?**
- **Comment nos élus peuvent se sentir plus concernés par les zones humides ?**
- **Comment mieux sensibiliser les plus jeunes aux zones humides ?**

Accessible depuis le site internet du Pôle relais lagunes méditerranéennes, la base de données bibliographique et l'annuaire des acteurs sont des actions phares du Pôle lagunes depuis 2003. La base de données bibliographique, véritable veille environnementale a pour but de mettre à disposition une bibliographie riche. Il contient pratiquement 5000 documents recensés. L'annuaire des acteurs et des compétences a quant à lui pour objectif d'étoffer le réseau existant en faisant connaître ce qui se fait sur les autres sites (interventions) et ce qui existe dans les autres régions (acteurs, structures...). L'annuaire compte aujourd'hui 715 acteurs et 359 structures. Le site internet a été visité 53 033 fois depuis janvier dernier.

En septembre 2010 est prévue la migration du logiciel Alexandria. La base de données sera effective fin novembre 2010.

Actions communes des différents Pôles relais zones humides :

Une stratégie de communication conjointe des quatre pôles relais Zones Humides en France est en cours d'élaboration à travers la création d'un outil national : Le Portail National des Zones Humides mis en place en février 2010, porté par l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA). Ce portail vise à apporter des réponses pratiques aux cibles identifiées (grand public, élus, etc.) et les renverra vers les Pôle relais Zones Humides mais aussi vers les Agences de l'eau ou d'autres partenaires clefs.

Création d'un groupe de travail Interpole :

Le Pôle a ainsi participé aux différents échanges dont plusieurs réunions organisées par l'Onema. L'objectif est d'harmoniser les quatre pôles relais existants et de faire remonter les informations vers le nouveau portail national des zones humides.

Groupe 1	•Ramsar : console de saisie projets JMZH •Analyse des facteurs influençant la répartition géographique des JMZH	Pôle mares, zones humides intérieures vallées alluviales
Groupe 2	•Calendrier mis en place des entrepôts OAI (moissonnage de données bibliographiques) avec migration des bases de données •Analyse des sites web des PRZH	Pôle Tourbières
Groupe 3	•Identification des besoins et outils de communication /harmonisation charte •Maquettage des produits de communication et adaptation de la charte graphique du site web du PRZH ZHI	Pôle Lagunes
Groupe 4	•Actualité – Newsletters •Mise en place d'une démarche de mutualisation de l'information	Pôle marais atlantiques



En lien avec l'Onema, les autres Pôles relais ZH, et l'Agence de l'eau RM&C, le Pôle lagunes travaille actuellement sur des fiches retour d'expérience afin de :

- sélectionner des retours d'expérience intéressants à faire connaître à d'autres réseaux bien établis (animateurs SAGE et contrats de rivière, opérateurs Natura 2000...) et proposer une valorisation des opérations réalisées sous un format harmonisé au préalable entre les Pôles relais ZH.
- Valoriser des opérations intéressantes signalées par des agences de l'eau sous ce même format de fiche « retour d'expérience ».

Deux fiches ont été mises en ligne : l'étang d'Urbino en Corse et les marais du Verdier. Deux fiches sont en états d'avancement : l'étang de Pissevaches et l'étang de Berre. Une rubrique actualité est en cours de mise en ligne sur le portail national des zones humides.

Projet Gelamed :

Le Pôle lagunes a participé au montage du projet sur « l'étude du Plancton Gélatineux sur la façade méditerranéenne » En 2008 avec le laboratoire ECOLAG et le centre d'Océanographie de Marseille suite à la mise en place en 2007 d'un protocole de suivi des méduses et cténophores dans les lagunes, avec l'appui de chercheurs d'universités, de l'Ifremer et de gestionnaires. Le Pôle lagunes est impliqué pour assurer le lien entre les 6 laboratoires associés au projet et les gestionnaires et autres acteurs des lagunes méditerranéennes (communauté scientifique, socio-professionnels, grand public, décideurs etc.) Actuellement le Pôle relais travaille sur la partie communication du projet. Il a participé à la communication du workshop en juillet dernier à Montpellier. Le communiqué de presse de l'évènement a donné lieu à deux articles dans *l'Hérault du matin* et *la Marseillaise*. A présent, le Pôle relais travaille sur la réalisation de fiches espèces à destination des pêcheurs professionnels, mais aussi d'une affiche et d'une plaquette.

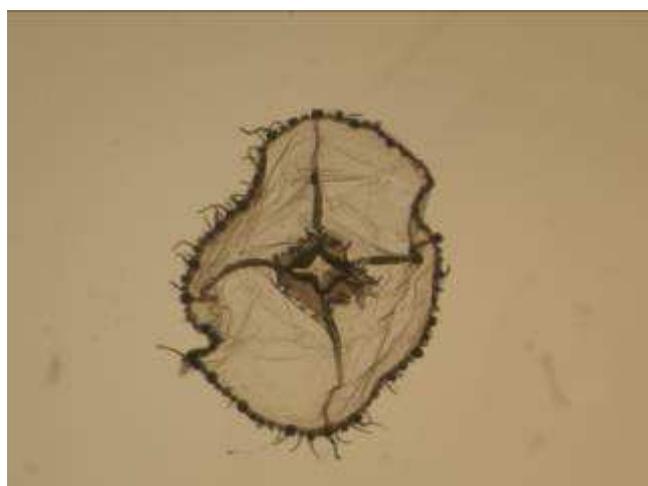


Photo 1 : *Clytia* sp. Déléphine Bonnet.

Journée Mondiales des Zones Humides le 2 février :

Le Pôle lagunes participe de façon très active aux **jours mondiaux des zones humides** (JMZH), autour du 2 février, en coordonnant l'opération sur les régions LR, PACA et Corse. Cette action débutée en 2004 a permis de donner au grand public une autre image des zones humides, grâce à l'organisation de nombreuses visites de sites, conférences, expositions, le tout relayé par les médias locaux. Chaque année, un bilan⁴ complet des animations est réalisé par le Pôle lagunes, et diffusé sur tout le territoire d'action du Pôle et au secrétariat Ramsar.

En 2010, les JMZH avaient pour thème « Prendre soin des zones humides – une réponse au changement climatique ». 14 propositions d'animation grand public ont été retenues en LR et 7 en PACA. Le Pôle a travaillé fin 2009 sur la communication autour de l'ensemble des actions en LR, PACA et Corse avec la réalisation d'outils (plaquettes, affiches, dossiers et communiqué de presse) qui ont été diffusés début 2010. Ce rôle de coordinateur de l'évènement et diffusion de l'information auprès de la presse régionale et interrégionale apparaît comme le rôle à privilégier.



Le Pôle lagunes a travaillé avec l'Onema et les autres Pôles relais à la mise à disposition des informations sur les animations grand public qui seront intégrées à la base de données du portail national ZH. Le Pôle lagunes proposera qu'une campagne de promotion au niveau national 2010 vienne alimenter la communication qui est faite au niveau local.

⁴ http://www.pole-lagunes.org/web/display.php?id_rubrique=7&id_page=73

En 2011, les JMZH auront pour thème « les forêts – vitales pour l'eau et les zones humides ». Le thème sera adapté aux sites lagunaires. Le Pôle lagunes travaille actuellement sur l'appel à projet qui sera diffusé fin septembre lorsque la console de saisie de l'Onema sera prête, puis il élaborera toute une communication autour de cet évènement.

Journées Européennes du Patrimoine (JEP) : Les 18 et 19 septembre 2010.



Une action va être organisée par le Pôle lagunes lors des JEP sur le thème « les grands hommes et les milieux lagunaires », avec des actions corrélées dans les 3 régions. Le programme propose près de 40 animations : visites, expositions, ateliers, conférences... les sites concernés sont nombreux : l'Etang de Canet, la Robine au canal du Midi, l'Etang de Thau, Salines de Villeneuve, Site du Méjean, Petite Camargue, Site archéologique d'Olbia, les salins d'Hyères, l'Etang de Villepey...

Le Pôle lagunes a réalisé un programme et des affiches A3 pour promouvoir l'évènement. Entre 100 et 150 programmes ont été envoyés à l'ensemble des structures avec 2 à 3 affiches. Un communiqué de presse JEP 2010 a été envoyé à la presse en LR, PACA et Corse.

La Lettre des lagunes :

Autre document de sensibilisation des élus et autres acteurs des lagunes : la Lettre des lagunes. Depuis 2005, la 'Lettre des lagunes' informe l'ensemble des acteurs sur le travail du Pôle lagunes et sur l'actualité des lagunes (colloques, études et projets, réglementation, emploi, publications) aux échelles régionale, nationale et internationale. La Lettre des lagunes est reliée à notre site Internet www.pole-lagunes.org créé en 2004 qui enregistre aujourd'hui près de 5000 visites par mois.



En 2009, la Lettre des lagunes a fait peau neuve, avec une mise en page plus attractive grâce à l'aide apportée par un prestataire spécialisé. Près de 750 abonnés y sont aujourd'hui inscrits et la reçoivent mensuellement par mail. Les acteurs de lagunes adressent régulièrement à la rédaction des informations pour insertion ou y contribuent directement en rédigeant des articles. Le Pôle lagunes va également réfléchir à la refonte de son site Internet, celui-ci apparaissant aujourd'hui dépassé à la fois sur la charte graphique et sur ses capacités techniques. Ainsi, une 'étude de faisabilité' va être menée en interne pour avancer sur ce projet, en lien avec l'ONEMA et les autres Pôles relais, pour rendre cohérente cette action à une échelle supérieure à celle du Pôle, notamment en lien avec la mise en place du Portail national ZH.

En 2010, cinq lettres des lagunes ont été réalisées (mars, avril, mai, juin, juillet/août) et celle de septembre est en cours. Une lettre Hors série de janvier-février 2010 a porté sur le colloque ECOCLR. Ce travail a été réalisé via un partenariat avec le Master BGAE de Montpellier. Le Pôle lagunes a animé un atelier d'écriture avec les étudiants du Master BGAE en collaboration avec Nicolas Chevassus-au-Louis (journaliste). Une lettre Hors série sur la thématique du SDAGE RM&C est en cours d'écriture et sera diffusée début novembre.

III. CONCLUSION

La synthèse de ces quelques actions passées et actuelles du Pôle lagunes sur les thèmes exposés ci-avant montre que le Pôle lagunes est devenu au cours de ces huit années de fonctionnement un outil innovant permettant de catalyser et d'optimiser les initiatives territoriales, au service des acteurs des milieux lagunaires, sans distinctions géographique ou administrative.

Aujourd'hui reconnu et bien identifié sur les trois régions méditerranéennes, il semble être devenu un maillon essentiel de la gestion et de la protection des lagunes et des zones humides aux yeux des gestionnaires, des collectivités et des administrations.

Néanmoins, si la qualité des milieux lagunaires s'est vue globalement améliorée récemment grâce à la généralisation de la mise en place d'outils de gestion concertés (DOCOB, SAGE, Contrats d'étang, charte de PNR...) qui mettent en place des programmes d'action ciblés, elle reste préoccupante pour certains éléments comme la qualité des eaux qui subit encore trop souvent les pressions des bassins versants liées aux industries, à l'agriculture intensive, à l'urbanisation galopante sur un littoral toujours plus attractif.

L'enjeu du Pôle lagunes pour les prochaines années sera donc de poursuivre les efforts investis jusqu'alors, en s'inscrivant notamment dans la Stratégie nationale en faveur des zones humides adoptée début 2010 pour les trois ans à venir.

Des propositions d'orientations du Pôle lagunes en fonction de vos besoins doivent nous aider à bâtir des programmes d'actions plus pertinents et efficaces.